VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 16 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 3 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprennent un grand magasin en briques à trois étages, désignés par les Nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyol le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 5 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 83 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 84 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur celle le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 411 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprennant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites, sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 297, borné par les rues S. Rempart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rempart et comprennent un magasin et résidence à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rempart et comprennent un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur laquelle est désignée par la lettre D 37 pieds 9 pouces de face à la rue S. Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Rempart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Felicians et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surg, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance, ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes; 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière, et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nicholls, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Pilié, voyer, datée du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devant être vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne intérieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 3 pouces, 6 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprennent une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, clairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison à corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage, corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pilié par la lettre B, et mesurant d'après icelui 31 pieds 2 pouces 4 lignes de façade à la rue Magazine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre C dans le plan sus nommé de Pilié et mesurant suivant icelui 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magazine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2628 Magazine, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc.; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc.; et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriétés décrites seront offertes subdivisées ou ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pilié, et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District, dans l'ilet No 155, borné par les rues Magasine, Neuvième Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magasine et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasins et contiennent un magasin avec chambres au-dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la treizième propriété décrite, mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue Magasine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasins et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Bicerville, maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph, Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté; devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907, comme suit:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendus subdivisés.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun 29 pieds de face à rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, le lot 16 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

Annonce Judiciaire—Succession de England H. (alias Edward) Harris—No 85,530, Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 2 décembre, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 14 janvier 1909, la propriété suivante:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 310, borné par les rues St Pierre, Rocheblave, Tonti et Orléans. Les dits lots étant désignés par le No 14 dudit ilet et mesurant trente pieds (30') de face à la rue St Pierre, sur cinquante sept pieds trois pouces et trois lignes et demie (57' 3" 3 1/2) de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le défunt England H. Harris par achat de Mme Nathalie Lambert, veuve de Charles A. Philipi, d'après acte de vente passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 2 juillet 1906 et enregistré dans le livre des transferts 210 folio 10.

Les améliorations comprennent le cottage double 2425-27 rue St Pierre.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières. Bureau, 910 rue Gravier.

13 déc—13 20 27—jan—3 10 14

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE CHARLES KOTHE SR.
No 87,560—Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 10 décembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété suivante—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 53, borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle-Levée (maintenant Sud Peters), Nord Market (maintenant Nord Diamond) et St Joseph, désigné comme lot No 32 sur un plan No 302 en l'étude de Theo Guyol, ancien notaire, ledit lot mesurant vingt et un pieds de face à la rue Nord Diamond sur cinquante-huit pieds un pouce de profondeur.

2° Un autre lot de terre contigu au ci-dessus dans le même ilet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant dix sept pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Nord Diamond sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante-cinq pieds, tout plus ou moins ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond sur la rue Tchoupitoulas. La propriété ci-dessus sera vendue comme ensemble et est connue comme 353-57 rue Nord Diamond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, devant être représentée par les billets du lien de vendeur, payables en un et deux ans après la date, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement, intérêt payable annuellement avec les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909; les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. K. Bailey, notaire; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières. Bureau No 910 rue Gravier.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 21

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide emplacement pour entrepôt, manufacture, spéculation ou résidence.

Propriété de valeur convenable pour affaires commerciales, près du centre commercial, No 1301 rue Tchoupitoulas, coin Thalie.

Le cottage double Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérésa.

Et le cottage double 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérésa.

Succession de Ellen Connolly.

No 87,452—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 14 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 8 décembre 1908 par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie (autrefois Benjamin), St Thérésa et St Thomas, dans l'ancien Faubourg Saulet, et désigné par le numéro un sur un plan fait le 15 janvier 1844 par L. H. Pilié, approuvé par Joseph Pilié, voyer de l'ancienne municipalité No 2 de cette ville, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, dans le livre de plans No 2. Ledit lot est un lot d'encoignure formant un des angles desdites rues Thalie et Tchoupitoulas, et mesurant d'après ledit plan en mesure américaine 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 1301 rue Tchoupitoulas, coin de la rue Thalie, et comprenant une grande bâtisse en briques à deux étages, ayant un grand magasin et 4 chambres et vestibule au rez-de-chaussée. Le premier étage a 6 chambres et vestibule. Dans la cour se trouvent trois maisonnettes en bois, loué à $20.

2° Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Ste Thérésa, St Thomas et Benjamin, maintenant Thalie désigné par le No 2 sur un plan de Louis H. Pilié, daté le 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérésa et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double en briques ayant deux chambres de chaque côté et une chambre construite en bois située dans le fond. Dans la cour il y a une bâtisse-hangar ayant 3 chambres, loué à $8.00 par côté.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 3 sur un plan de Louis H. Pilié, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérésa et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas et comprenant un joli et attrayant cottage double en bois avec galerie sur le devant et 4 chambres de chaque côté et loué à $10.00 par côté.

Conditions — Comptant, l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1908 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John E. Fleury, avocat

13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE.

Attention Entrepreneur de Bâtisses et Placeur. Joli Placement dans le Sixième District. Cottage Simple No 537 avenue Henry Clay, coin de la rue Patton, avec douze terrains. Dans l'affaire de Jeremiah J. Roh et al vs la mineure Palmyra Beauvais.

No 87,989—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union—JEUDI, le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un jugement rendu le 18 décembre 1908 et signé le 24 décembre 1908, par l'honorable Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 18 de Burtheville, borné par les rues Patton, Webster et Laurel (autrefois Market) et l'avenue Henry Clay, désignés sur un devis de certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, le 5 août 1908, annexé à un inventaire dans l'affaire intitulée Jeremiah J. Roh, Sr, et al vs la mineure Palmyra Beauvais, passé pardevant James Boyd Grinage, notaire, le 4 décembre 1908, par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, vingt, vingt-et-un, vingt deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, lesquels dits lots mesurent, d'après ledit devis et seront vendus comme suit à savoir—

Le lot No Un formant le coin de l'avenue Henry Clay et la rue Patton (autrefois Laurel) et mesurant 32 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No Deux est contigu au lot No Un et mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme 537 avenue Henry Clay, coin de la rue Patton, contenant 5 chambres et cuisine.

Le lot No trois mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 5 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No quatre mesure 32 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes en largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No cinq mesure 32 pieds, 6 pouces de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No vingt mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds, 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No vingt et un mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds, 5 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No vingt-deux mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds, 5 pouces, 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No Vingt trois mesurant, formant le coin des rues Webster et Patton (autrefois Laurel) 32 pieds 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds 5 pouces 7 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No Vingt-quatre mesurant 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel) 27 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Webster de 162 pieds 5 pouces et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No 25 de 162 pieds 4 pouces et 7 lignes.

Le lot No vingt cinq mesurant 26 pieds, 2 pouces 6 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel), 27 pieds, 5 pouces, 2 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 24 de 162 pieds 4 pouces et 7 lignes et d'une profondeur sur sa ligne de côté opposé le séparant du lot No 26 de 162 pieds 4 pouces et 6 lignes.

Le lot No vingt six mesure 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel), 27 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 25 de 162 pieds 4 pouces et 6 lignes et d'une profondeur sur sa ligne de côté opposé le plus près de l'avenue Henry Clay de 162 pieds 4 pouces 5 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour les demandeurs.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

AVIS AUX CREANCIERS.

Interdiction de Mme Wilhelmina Trowbridge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 76,681—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par la Peoples Trust and Savings Bank, curateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Ph. J. Paterno, avocat.

5 jan—5 9 14

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Cottage Simple,
DANS LE CINQUIEME DISTRICT, ALGER,
Nos 523 et 525 rue Olivier, entre les rues Evelina et Eliza.

SUCCESSION DE MME PATRICK KEEGAN.

No 86,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—

JEUDI, LE 21 JANVIER 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour rendu et signé le 15 décembre 1908, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 6 dans l'ilet No 5, maintenant l'ilet d'assessement No 93, borné par les rues Verret, Eliza, Olivier et Evelina, sur un plan fait par J. A. D'Hemécourt, voyer, déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 1. Lequel lot mesure, d'après ledit plan, en mesure américaine, 31 pieds, 6 pouces de face à la rue Olivier sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par Patrick Keegan par achat de Robert M. Pries par acte pardevant W. J. Hennessey, notaire, le 11 avril 1903, enregistré livre des transferts 193, folio 280.

Les améliorations sont connues comme Nos 523 et 525 rue Olivier, et contiennent trois chambres de chaque côté.

Conditions—1/3 ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant un intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur devant payer en outre et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1909, et faire un dépôt à l'encanteur de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant M. Bernard J. Daly, notaire.

N. E. Humphrey, avocat.

20 déc - 20 27—jan 3 10 17 21

Baccich & de Montlezin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

439-41 Avenue Pelican (Alger).

Résidence Double à Deux Etages, Exceptionnellement bien située.

James E. Dunshie vs St Denis DeBlanc et al.

No 87,437—Cour Civile de District.

A l'Encan, Jeudi, le 21 janvier 1909.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR BACCICH & de MONTLUZIN — M. A. Baccich, Encanteur — Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District rendu le 10 décembre 1908, et signé le 16 décembre 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge dans l'affaire de "James E. Dunshie vs St Denis DeBlanc et al", No 87,437, Cour Civile de District, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'ilet No 17, borné par les rues Verret, Aletx, Bartholomew (nouveau Bermudez) et l'avenue Pelican (ancienne rue Peters), sur un plan annexé à un acte passé par devant A. J. Villeré, notaire, le 23 décembre 1891. Lequel lot mesure 27' 3", 3'" de face sur l'Avenue Pelican, par 115' 11" 2'" de profondeur, courant dans une allée de 5' de large, s'ouvrant sur la rue Verret, commune audit lot, et au lot B dudit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance dans les billets de l'acquéreur portant la date du jour de l'adjudication publique, payables à un et deux ans après date, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour où ils sont datés jusqu'à complet paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, et par les clauses usuelles de sécurité; l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes dues en 1909 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur.

L. R. Hoover, avocat pour le défendeur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 21

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE
UN JOLI COTTAGE SIMPLE
Dans le Cinquième District (Alger),
603 rue De Armas.

Mary L. Rogers et als vs Audrey Rogers et als.

No 86,723, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 9 février 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 décembre 1908 et signé le 5 janvier 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Une certaine pièce de terrain triangulaire, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 603 rue De Armas, et comprenant un cottage en bois contenant à peu près 8 chambres, chambre à bain, chambre à provisions, etc., située dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot No 2 du carré No 212, borné par les rues De Armas, Lamarque, Valette et Verret, mesurant à peu près 40 pieds 1 pouce 5 lignes de face sur la rue De Armas, 26 pieds 3 pouces de face sur la rue Valette et 263 pieds 1 pouce, 4 lignes de face sur la rue Verret.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente sera passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. D. Danziger, avocat pour les demandeurs.

P. A. Simmons, avocat pour le défendeur.

9 jan—9 10 17 24 31—fév 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple "Home"

Dans un joli voisinage,

1722 rue Quatrième, entre les rues Carondelet et Baronne.

SUCCESSION DE ESTHER MENDES.

No 85,539—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 2 février 1909,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 30 décembre 1908, par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1722 rue Quatrième, et comprenant un joli cottage simple, contenant 6 chambres, chambre à bain, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 248, borné par les rues Quatrième, Carondelet, Baronne et l'avenue Washington, désigné par la lettre E, sur un devis et certificat d'arpentage fait par L. W. Brown, assistant voyer de ville, daté du 6 mai 1887, d'après lequel devis ledit lot commence à une distance de 111 pieds 6 pouces du coin des rues Baronne et Quatrième et mesurant 32 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué à bail jusqu'au 30 septembre 1909, à $30 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a en des billets de l'acquéreur portant la date de l'adjudication, stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, payable à 1 et 2 ans respectivement après la date, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

F. J. Dreyfous, A. D. Danziger, avocats.

2 jan—2 3 10 17 24 31—fév 2

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Henry B Schutte, Jr, et al, vs les mineurs Amy Lee Schutte, Richard Valley Schutte et John Warren Schutte.

No 87,990, Cour Civile de District, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 739 rue Union—JEUDI, le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu et lu en cour ouverte le 18 déc 1908 et signé le 24 déc 1908, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 162, autrefois l'ilet No 17 de Delachaise, borné par les rues Aline, Laurel, Live Oak (maintenant Constance), et Delachaise, lesdits lots sont désignés par les Nos 8 et 9, sur un plan fait par L. Reizenstein le 5 mars 1857, déposé en l'étude de Edward G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No 52 de son livre de plan No 2 et mesurant d'après ledit plan et d'après aussi un plan fait par J. A. D'Hémécourt député voyer de ville, le 5me jour de mars 1864 et annexé à un acte de vente de Raymond Pochelu et al à Henry Bensel Jr, passé pardevant James Fahey, notaire, le 19 octobre 1871, chacun vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Aline, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, connu comme No 913 rue Aline, contenant 3 chambres et cuisine.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet et district et désigné par le No 7 sur un devis dressé par C. G. de L'Isle, voyer, le 1er avril 1873 annexé à un inventaire de la succession de W. T. Hepp, pris par James Fahey, ancien notaire, le 21me jour d'avril 1873, et mesurant d'après cela vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Aline sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois connu comme No 917 rue Aline, contenant 3 chambres et cuisine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire.

G. G Kronenberger, avocat pour les demandeurs.

27 déc 27—jan 3 10 17 24 28

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.
JEUDI, LE 14 JANVIER 1909.
A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi
Le Cottage Simple No 1127 rue Quartier.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Victoria Rose Papin, No 87,295 du dossier daté le 7 décembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 109, borné par les rues Quartier, St. Claude, Rempart et l'avenue Esplanade, mesurant en mesure française 22 pieds, 6 pouces de face à la rue Quartier sur une profondeur de 30 pieds sur la ligne qui le sépare sur le côté de la rue St-Claude de la propriété de Chesmon Villonet ou substituts et 47 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise sur le côté de l'avenue Rempart de la propriété de Berthile Houdard ou substitut. Les bâtisses sur ledit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 1127 rue Quartier.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST PAUL, Encanteur.
137 rue Carondelet.

13 déc- 13 20 27—jan 3 10 14

Jas A. Brennan. et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple "Home",

928 Rue Nord Lopez, entre les rues Dumaine et St-Philippe, près des Chars, Eglise et Ecoles.

Succession de Celina Boutte, veuve en premier mariage de Abner Olivier et en deuxième mariage de Belluche Chauvin.

No 87,525—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 12 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 décembre 1908, par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, désigné par le No cinq de l'ilet No 14, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Troisième [maintenant Lopez], et Salcedo [autrefois Van Buren], sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 8me jour de mai 1849, déposé en l'étude de Jos Cuvillier, ancien notaire, lequel dit lot mesure en mesure américaine, vingt sept (27') pieds dix (10") pouces et deux (2'") lignes de face à la rue Lopez sur cent un (101') pieds six (6") pouces et quatre (4'") lignes de profondeur et vingt-sept (27') pieds neuf (9") pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations comprennent un cottage simple retiré de la banquette contenant 3 chambres, hangar près de la nouvelle école McDonogh 31, chars, etc.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

10 déc—10 13 20 27—jan 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES DOUBLES,

619-621 et 623-627 Rue Thalie

Entre les Rues Tchoupitoulas et St Thomas,

Avec bâtisse à deux étages dans la cour, contenant quatre chambres.

Le tout susceptible de rapporter de cinquante à soixante dollars par mois, sur un terrain mesurant 71 pieds de face, 105 pieds de largeur dans le fond,

Sur des profondeurs de 99 et 177 pieds.

Cette propriété est dans le District manufacturier qui empiète toujours, aussi bien que dans un district de résidences. Convenant pour un bon placement.

Succession de Mme Margaret Manning née O'Shaughnessey.

No 83,457—Division A, et succession de John Manning, 83,458—Division B consolidées.

MARDI 9 FEVRIER 1909, à midi, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 11 mai 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et d'un ordre daté et signé le 4 janvier 1909 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, sera vendue la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant de quelque façon situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, St Thomas et Tchoupitoulas, mesurent soixante et onze (71') pieds neuf (9") pouces de face à la rue Thalie, quatre-vingt-dix neuf (99') pieds huit (8") x (6") lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Tchoupitoulas, cent soixante-dix-sept (177') pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus proche de la rue St-Thomas et cent cinq (105') pieds quatre (4") pouces sept (7'") lignes de largeur dans le fond, d'après un certain plan tracé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, daté du 21 avril 1841 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et payer les frais de l'acte de vente qui sera passé pardevant J. B. Grinage, notaire.

8 jan—8 10 17 24 31—fév 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple "Home", 1717 avenue Lafayette, près des lignes de Chars, Ecoles, Eglises et Marché.

Succession de Clara Dusang, épouse de Léon Lamothe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 87,934—Division A.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 19 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division A, daté et signé le 17 décembre 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Nord Derbigny et Nord Roman, désigné comme lot "A" sur un arpentage fait par C. Uncas Lewis, voyer, daté du 17 avril 1902, annexé à un acte de vente par E. H. Purcell à John M. Emboulas, daté du 16 juin 1902 passé pardevant H. L. Loomis Jr, notaire d'après lequel voyer le dit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente (130') pieds, trois (3") pouces et quatre (4'") lignes.

Les améliorations comprennent le cottage simple bien construit retiré de la banquette, contenant cinq grandes chambres, grande galerie sur le devant, cour sur le côté et chemin pour voiture avec grand hangar dans le fond et une chambre pour véhicules et animaux.

Conditions—Comptant, les taxes de 1908 devant être payées par l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 déc—19 23 27—jan 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de David H. Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,325—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Katherine C. Burke, veuve de David H. Barnes, et Albert Archaffenburg, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Morgan & Milner, avocats.

6 jan—6 10 15

Succession de Mme Louise Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 84,053 —Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph P. Schaeffer, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Logier & Gleason, avocats.

6 jan—6 10 15